

Avis du Comité économique et social européen sur la «Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (UE) n° 256/2014 du Parlement européen et du Conseil concernant la communication à la Commission des projets d'investissement relatifs à des infrastructures énergétiques dans l'Union européenne»

[COM(2017) 769 *final* — 2017/347 (COD)]

(2018/C 227/17)

Consultation	Parlement européen, 15.1.2018 Conseil de l'Union européenne, 11.1.2018
Base juridique	Article 194 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
Compétence	section spécialisée «Transports, énergie, infrastructures et société de l'information»
Adoption en session plénière	14.2.2018
Session plénière n°	532
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	192/0/2

Ayant estimé que le contenu de la proposition est entièrement satisfaisant et n'appelle aucun commentaire de sa part, le Comité, lors de sa 532^e session plénière des 14 et 15 février 2018 (séance du 14 février 2018), a décidé, par 192 voix pour et 2 abstentions, de rendre un avis favorable au texte proposé.

Bruxelles, le 14 février 2018.

Le président
du Comité économique et social européen
Georges DASSIS
